



Sortie nature en juin à Aureil

septembre
2008





Chers concitoyens,

Oui ce mandat sera placé sous le signe de la nouveauté et du progrès. Une nouvelle étape sera franchie.

Notre cantonnier et ami, Bernard Latouille, a pris sa retraite début mai, nous avons donc recruté Pierre Zacchini pour le remplacer. Pierre était employé à Eyjeaux et habite "Le Moussan", sur la commune d'Eyjeaux, en limite de la commune d'Aureil. Il souhaitait vivement venir travailler à Aureil. Il est parmi nous depuis le 1^{er} août. Ce recrutement s'est fait en accord avec Gérard Picherit, maire d'Eyjeaux.

Une nouvelle secrétaire a été recrutée en renfort. Emmanuelle Chabanne est une jeune corrézienne. Elle possède une solide formation universitaire qui lui permettra de s'adapter rapidement à ses nouvelles fonctions qu'elle a prises le 1^{er} septembre. Sa présence permettra de décharger un peu Nicole Marchisseau et les élus qui pourront travailler différemment pour favoriser les relations avec les habitants d'Aureil.

L'équipe pédagogique est entièrement renouvelée : 3 jeunes institutrices ont assuré la rentrée début septembre.

Le conseil municipal a été profondément modifié. Deux conseillers sur trois sont des nouveaux. Je tiens à remercier toutes les personnes qui ont accepté très rapidement de s'investir dans la gestion de la commune. Ils ont ainsi permis à beaucoup d'entre vous de voter pour une liste cohérente et complète. Je remercie également celles et ceux - parité oblige - qui ont accepté de s'effacer au moment de finaliser la liste. J'ai beaucoup de plaisir à travailler avec cette équipe où se côtoient anciens et nouveaux habitants. Les réunions sont vivantes, voire animées, et j'apprécie l'implication de tous. Je souhaite vraiment que cela continue et je m'y emploierai.

Les groupes de travail vont maintenant être élargis aux "Aurétois" qui le souhaitent : aménagement du Bourg, localisation des panneaux d'information, actions en faveur des personnes âgées... Que ceux qui veulent bien nous aider se fassent connaître, ils seront convoqués aux prochaines réunions.

J'espère que ces "têtes nouvelles" permettront, quand ce sera nécessaire, une approche différente des choses pour aller vers le "mieux vivre ensemble" que nous vous avons proposé.

Merci encore pour la confiance que vous nous avez accordée et à bientôt.

Daniel DEMARTY



Installation du conseil municipal élu le 9 mars 2008 (14/03/2008)

N°	Fonction	Nom	Prénom	Voix	Né(e) le	Profession	Adresse	Commune
1	Maire	DEMARTY	Daniel	327	02/05/1944	Retraité France Télécom	Lotissement du bonheur	AUREIL
2	1er Adjoint	REGAUDIE	Gabrielle	325	09/05/1951	Conseillère technique d'accueil	Chavagnac	AUREIL
3	2ème Adjoint	BIDAUD	Jacques	340	07/10/1949	Retraité	Fonterne	AUREIL
4	3ème Adjoint	VIAROUGE	Laurent	322	24/03/1958	Ingénieur en informatique	Le Faure	AUREIL
5	4ème Adjoint	MERAUD	Bernadette	296	21/06/1948	Imprimeur	Chavagnac	AUREIL
6	C. M.	DEBETH	Marie-Pierre	328	08/02/1971	Secrétaire	Les Crouzettes	AUREIL
7	C. M.	MUHLEBACH	Chantal	318	29/12/1952	Retraîtée Police Nationale	Le Moussan	AUREIL
8	C. M.	BLANCHET	Christian	312	09/02/1951	Fonctionnaire ministère agriculture	Virolles	AUREIL
9	C. M.	CHRETIEN	Pierre-Louis	312	10/10/1955	Agent de maîtrise EDF	Les Sèches	AUREIL
10	C. M.	VETIZOU	Stéphanie	310	05/03/1974	Comptable	Le Puy	AUREIL
11	C. M.	RESTOUEIX	Marie-Laure	309	21/01/1970	Secrétaire	Les Sèches	AUREIL
12	C. M.	PERICAUD	Virginie	307	21/07/1974	Aide maintien à domicile	Virolles	AUREIL
13	C. M.	PHALIES	Jacques	306	10/04/1947	Retraité industrie	Lotissement du bonheur	AUREIL
14	C. M.	BESSOULE	Christophe	305	19/09/1961	Technicien territorial principal	Les Crouzettes	AUREIL
15	C. M.	DUCAILLOU	André	302	15/11/1949	Imprimeur	Bambournet	AUREIL

Election du maire et des adjoints (14/03/2008)

Monsieur Daniel DEMARTY doyen d'âge a pris la présidence et après avoir lu les articles L.2122-1, L.2122-3, L.2122-4, L.2122-6 et L.2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales a invité le conseil à procéder à l'élection du nouveau maire.

Chaque conseiller, à l'appel de son nom, a remis au président son bulletin de vote. Le dépouillement a donné le résultat suivant :

Bulletins trouvés dans l'urne 15
Suffrages exprimés 14
Majorité absolue 8

Daniel DEMARTY
ayant obtenu 14 voix
est élu maire.

POUR le 1^{er} ADJOINT
Bulletins trouvés dans l'urne 15
Suffrages exprimés 14
Majorité absolue 8

Gabrielle REGAUDIE ayant obtenu 14 voix a été élue au poste de 1^{er} adjoint.

POUR le 2^{ème} ADJOINT
Bulletins trouvés dans l'urne 15
Suffrages exprimés 15
Majorité absolue 8

Jacques BIDAUD ayant obtenu 15 voix a été élu au poste de 2^{ème} adjoint.

POUR le 3^{ème} ADJOINT
Bulletins trouvés dans l'urne 15
Suffrages exprimés 15
Majorité absolue 8

Laurent VIAROUGE ayant obtenu 15 voix a été élu au poste de 3^{ème} adjoint.

POUR le 4^{ème} ADJOINT
Bulletins trouvés dans l'urne 15
Suffrages exprimés 14
Majorité absolue 8

Bernadette MERAUD ayant obtenu 14 voix a été élue au poste de 4^{ème} adjoint

Attributions des adjoints

1^{er} adjoint : Gabrielle REGAUDIE

Education – Personnel de l'école
Elections - Centre communal d'Action Sociale
Instance de Coordination Gérontologique.

2^e adjoint : Jacques BIDAUD

Entretien des bâtiments
Espaces verts - Fleurissement
Restaurant scolaire.

3^e adjoint : Laurent VIAROUGE

Espace public
Réseaux.

4^e adjoint : Bernadette MERAUD

Communication
Associations - Jeunesse.

Détermination du nombre des adjoints (14/03/2008)

Le maire rappelle à l'assemblée qu'en application des dispositions de l'article L.2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales le conseil municipal détermine le nombre des adjoints sans que celui-ci ne puisse dépasser 30% de son effectif légal. Le maire a proposé au conseil de fixer à QUATRE le nombre des adjoints et a invité le conseil à se prononcer.

Le conseil municipal,

ENTENDU les explications de maire,

Après en avoir délibéré,

DECIDE de fixer à 4 le nombre des postes d'adjoint.

Election des adjoints (14/03/2008)

Pour les différents postes d'adjoints, les votes à bulletin secret ont donné les résultats suivants :

Représentants du Conseil Municipal

Nom	Prénom	ICG		SDV		SDE		SEHV		LM		SIEPAL		SIEMD		CCAS		CE	
		T	S	T	S	T	S	T	S	T	S	T	S	T	S	T	S	T	S
DEMARTY	Daniel	X		X		X				X									
REGAUDIE	Gabrielle	X					X									X		X	
BIDAUD	Jacques															X			
VIAROUGE	Laurent			X						X	X								
MERAUD	Bernadette											X							
BESSOULE	Christophe				X														
BLANCHET	Christian								X										
CHRETIEN	Pierre-Louis							X				X							
DEBETH	Marie-Pierre						X									X			
DUCAILLOU	André				X														
MUHLEBACH	Chantal		X											X					
PERICAUD	Virginie															X			
PHALIES	Jacques					X													
RESTOUEIX	Marie Laure												X						
VETIZOU	Stéphanie															X		X	

ICG : Instance de coordination gérontologique

SDV : Syndicat intercommunal de voirie de Pierre Buffière

SDE : Syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable des Allois

SEHV : Syndicat d'électrification de la Haute-Vienne -Secteur Territorial d'Energies Centre du SEHV

LM : Communauté d'agglomération Limoges Métropole

SIEPAL : Syndicat intercommunal d'études et de programmation de l'agglomération de Limoges

SIEMD : Syndicat intercommunal pour l'enseignement de la musique et de la danse

CCAS : Centre Communal d'action sociale

CE : Conseil d'école

T : titulaire

S : suppléant

Budget Général Compte administratif 2007

Approbation et affectation des résultats (11/04/2008)

Le maire

DEMANDE qu'un nouveau président de séance soit désigné.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

DESIGNE Gabrielle REGAUDIE qui a obtenu le plus grand nombre de voix.

Le président de séance ;

VU le budget primitif ;

VU les décisions modificatives s'y rapportant ;

PRESENTE le compte administratif ainsi résumé en résultats cumulés :

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité ;

APPROUVE le compte administratif de 2007 présenté par le président de séance ;

CONSTATANT que ce compte administratif présente un excédent d'exploitation net cumulé de 169 701.64 • ; que le besoin en financement de la section d'investissement net cumulé des restes à réaliser s'élève à 77 001.40 • ;

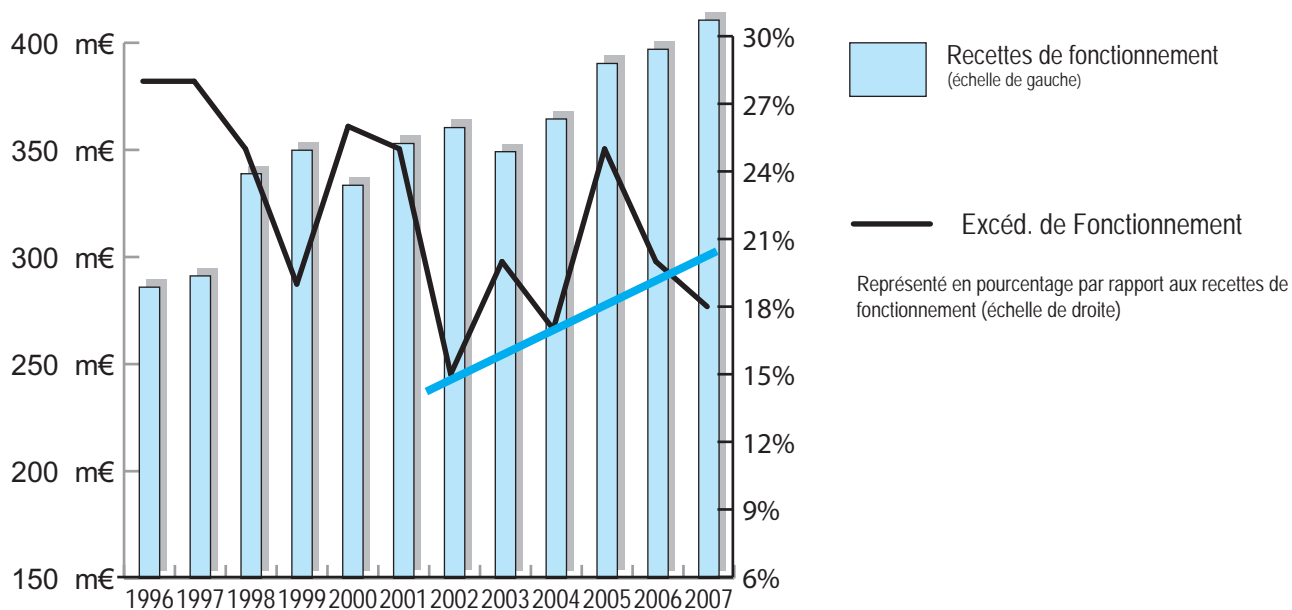
DECIDE d'affecter 77 100.00 • au financement de la section d'investissement et 92 601.64 • pour la réduction des charges de fonctionnement.

Budget principal - CA 2007			
INVESTISSEMENT	Dépenses	Recettes	Soldes
Résultat antérieur	106 941,02 €		-106 941,02 €
Exercice	115 950,82 €	92 428,44 €	-23 522,38 €
Affectation N-1 I=1068	0,00 €	53 462,00 €	53 462,00 €
Résultat cumulé	222 891,84 €	145 890,44 €	-77 001,40 €
Restes à réaliser	0,00 €	- €	0,00 €
Besoin d'autofinancement			77 001,40 €
FONCTIONNEMENT			
Dépenses	Recettes	Soldes	
Résultat antérieur (après aff.)	97 156,84 €	97 156,84 €	
Exercice	410 579,81 €	72 544,80 €	
		169 701,64 €	
RESULTAT CUMULE	338 035,01 €	507 736,65 €	169 701,64 €
BALANCE	560 926,85 €	653 627,09 €	92 700,24 €
Couverture du besoin de financement de la Section d'investissement (crédit du compte 1068 sur Bp N+1)	77 001,40 €		77 100,00 €
Affectation complémentaire en "réserves" (crédit du compte 1068 sur BP N+1)	98,60 €		
Reste sur excédents de fonctionnement à reporter au BP N+1 ligne 002 (report à nouveau créditeur)	92 601,64 €		92 601,64 €

Section de fonctionnement

Budget général

Excédent de fonctionnement



F€	Exercice	Excédent de fonctionnement brut	Recettes de fonctionnement	CAF
en francs	1996	517 430,00	1 875 534,00	27,59%
	1997	536 683,00	1 909 980,00	28,10%
	1998	548 712,00	2 222 914,00	24,68%
	1999	426 000,00	2 294 900,00	18,56%
	2000	567 806,00	2 187 536,00	25,96%
	2001	578 073,00	2 315 463,00	24,97%
en euros	2002	53 120,00	360 420,00	14,74%
	2003	71 017,00	349 166,00	20,34%
	2004	63 053,00	364 439,00	17,30%
	2005	97 833,00	390 350,00	25,06%
	2006	81 222,00	396 978,00	20,46%
	2007	72 545,00	410 580,00	17,67%

En observant les données brutes on constate que les dépenses augmentent deux fois plus vite que les recettes. Le coefficient d'autofinancement passe sous l'objectif que nous nous étions fixé.

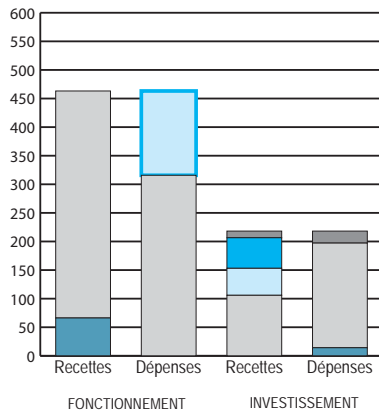
L'observation un peu plus en détails des dépenses et des recettes nous permet de nuancer ce résultat.

Les recettes de 2007 auraient pu être augmentées par une actualisation du taux des impôts sur les ménages, bien en dessous des moyennes nationales et départementales. Une augmentation de 3% aurait ramené le coefficient d'autofinancement au niveau de celui de 2006 qui, rappelons le, était conforme à nos

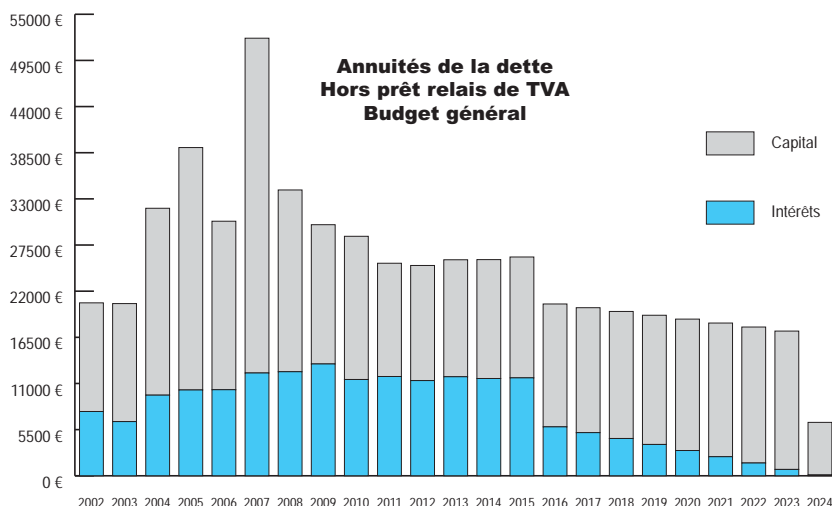
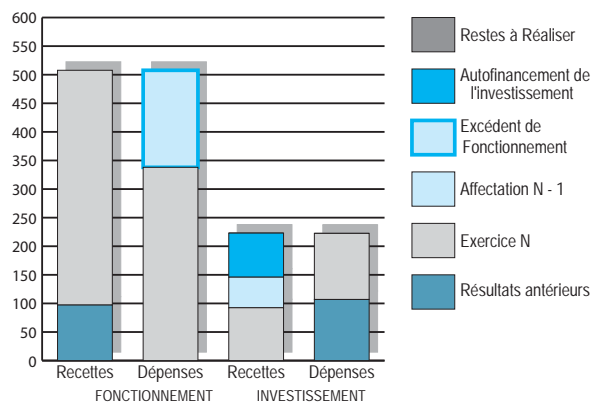
Budget Général

Compte administratif 2007

Budget Général
Compte Administratif (CA) 2006
en milliers d'euros



Budget Général
Compte Administratif (CA) 2007
en milliers d'euros



Actualisation du "panier du maire"

Réalisé par l'Association des maires de France (AMF) en partenariat avec Dexia, l'indice de prix des dépenses communales montre, pour le 4^{ème} trimestre 2007, une progression de 0.9% par rapport au trimestre précédent. Sur l'ensemble de l'année 2007, la progression de l'indice est de +3.4% contre +1.5% pour l'indice des prix des ménages hors tabac, soit un écart de +1.9 point.

Recettes et dépenses de fonctionnement

objectifs. Le conseil municipal, rappelons le a décidé de ne pas augmenter les impôts locaux pour l'année 2007.

Il est bon également de savoir que la commune pourra compter sur une augmentation pérenne de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF), à la suite du résultat du recensement complémentaire de 2006. Aujourd'hui, Aureil compte officiellement 940 habitants. Le prochain recensement aura lieu en 2009. Une nouvelle augmentation de population sera constatée.

De la même manière des dépenses exceptionnelles nous permettent de tempérer un peu les résultats bruts.

Le budget de la commune d'Aureil comme celui de Limoges Métropole évolue en fonction des compétences transférées. Théoriquement on devrait constater une diminution des dépenses (assumées par Limoges Métropole), compensées par une baisse de l'attribution de compensation (Taxe professionnelle reversée).

En fait on assiste à un gonflement des recettes et des dépenses puisque la commune règle encore une partie des charges afféren-

tes à des compétences transférées qui lui sont par la suite remboursées par Limoges Métropole. Des régularisations sur les exercices précédents viennent encore diminuer la lisibilité de nos comptes. Dans l'attente d'une situation plus stable, les résultats entre les différents exercices devront être comparés avec précaution.

Détail sur le site de la commune
<http://www.mairie-aureil.fr>

Syndicat des Allois

Protéger la nature à un coût

La loi sur l'eau et les milieux aquatiques entre en application dès 2008

A partir de 2012, 0,25 • par m³ seront prélevés

L'article 84 de la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques (LEMA) du 30 décembre 2006 a créé l'article L213-10-3 du code de l'environnement qui définit une nouvelle redevance pour pollution de l'eau.

Cette redevance vient en lieu et place de la redevance FNDAE (0,02134 •/m³), supprimée en 2005 et de la contre-valeur pollution qui était due par les communes présentant une population agglomérée suffisante, mais en augmentant sensiblement le coût pour l'usager. Sur le syndicat des Allois seuls les abonnés de Saint Paul et d'Eyjeaux (0.1110 •/m³ et 0.0640 •/m³) étaient redevables de cette taxe.

Désormais, à partir de 2008, toutes les communes sont concernées.

Le montant a été fixé à 0.21•/m³ par l'arrêté du 21 décembre 2007 du Ministère de l'Ecologie, du Développement et de l'Aménagement Durables qui précise les modalités d'application.

Pour les communes déjà redevables de la contre-valeur pollution, le taux est de 0,21 •/m³. Il est appliqué dès la première année et il sera actualisé pour atteindre 0.25 •/m³ en 2012.

Pour les nouvelles communes redevables, la mesure est étalée sur 5 ans le taux est de

0,042 •/m³ la 1^{ère} année (20 % x 0,21 •) pour atteindre 0.25 •/m³ en 2012.

L'augmentation sera conséquente en 2008. Le m³ d'eau vendu aux abonnés est de 0.8726 •, la taxe nouvelle de 0.041 •/m³ représente donc, à elle seule, pour les abonnés d'Aureil, une augmentation pour 2008 de 4.7%. La même hausse sera reconduite durant les 4 prochaines années pour porter cette taxe à 0.25 •/m³.

Les fonds collectés par les Agences de l'eau sont redistribués sous forme de subventions en fonction des priorités retenues.

Le château d'eau des Allois est restauré et sécurisé



Après de nombreuses années de bons et loyaux services ce réservoir avait besoin d'un sérieux rafraîchissement. Si la structure est restée en parfait état, le vieillissement était quand même perceptible. De plus les normes de sécurité sanitaires et de protection du personnel ont beaucoup évolué.

Suite à appel d'offres, un marché public a été conclu avec la société nantaise "Sotraib" qui a sous traité la rénovation de la tuyauterie intérieure à notre délégataire "Miane et Vinatier" dont la compétence est maintenant reconnue par tous.

Le revêtement collé, de l'intérieur de la cuve, a été enlevé. Après un décapage soigneux par sablage, l'étanchéité de la cuve est maintenant assurée par une résine de qualité alimentaire. Les infiltrations d'eau en provenance de la coupole ont été supprimées grâce à la réfection complète de la surface de celle-ci et la création de gargouilles. Un garde-corps (visible sur la photo) a été installé en périphérie. Les différentes trappes et fenêtres métalliques ont été remplacées par des éléments en aluminium.

La tuyauterie intérieure, hier en acier, est maintenant en inox.

Président :	Daniel DEMARTY (Aureil)
Vices-présidents :	Albert MOULINARD (Saint Paul)
	Michel DUCHEZ (La Geneytouse)
	Jean-Pierre MALLEFOND (Eyjeaux)

Le syndicat de voirie élargit le domaine de ses compétences

L'appellation du "Syndicat Intercommunal de Voirie de Pierre Buffière" déjà impropre le devient un peu plus puisque, en dehors de la voirie, le syndicat intervenait pour l'assainissement, le terrassement et le transport, maintenant il contribue à l'entretien des espaces verts et des terrains de sports.

L'entretien des terrains de sports de nouvelle génération est contraignant si l'on veut les conserver en bon état. Un matériel spécifique est indispensable. La location est toujours possible mais elle ne permet pas toujours d'intervenir au moment idéal faute de matériel disponible.

Le Syndicat a donc répondu favorablement aux demandes de plusieurs communes adhérentes, dont la commune d'Aureil. Il a décidé d'acquérir une sableuse et un décompacteur puisque l'opération "sablage-décompactage" doit être renouvelée périodiquement pour la bonne conservation des pelouses.

Un appel d'offres a permis de conclure avec la société "Menue Culture" de Brive pour un montant d'un peu moins de 26 000 • HT.

Ce matériel est disponible pour les communes qui en font la demande. Il a été déjà utilisé par plusieurs d'entre elles et notam-

ment sur le stade d'Aureil en utilisant le tracteur du GAEC Le Masson que nous remercions.

L'achat d'un tracteur et d'une défonceuse pourrait être envisagé ultérieurement.

Président :	Daniel DEMARTY
Vice-président :	Gérard PICHERIT

Instance de Coordination Gérontologique (siège : mairie d'Aureil)



L'Instance de Coordination Gérontologique du canton de Limoges-Panazol a pour vocation première d'apporter son aide aux personnes âgées des communes de Panazol, Feytiat, Aureil, et Saint Just le Martel.

Etre à l'écoute, conseiller, coordonner des interventions en favorisant le maintien à domicile des aînés constitue la base de ses actions quotidiennes.

Cette association est financée par les municipalités du canton et le Conseil Général de Haute Vienne. Le bureau de l'association est composé d'élus des 4 communes concernées et de professionnels du domaine gérontologique.

Pour permettre aux personnes âgées dépendantes de vivre chez elles et ce dans les meilleures conditions possibles, l'instance intervient principalement de deux façons :

- Mise en place de services aux personnes

Ainsi l'instance assure un service de portage de repas à domicile sur tout le canton. Près de 2000 repas sont livrés ainsi chaque mois.

Les plateaux repas sont livrés chauds du lundi au vendredi sur la commune de Panazol et du lundi au samedi (ainsi que les jours fériés) sur les communes de Feytiat Aureil et Saint Just le Martel.

Tarif au 1^{er} juillet : 7.44 euros (aide financière possible au titre de l'aide sociale pour les personnes à faible revenu)

Les commandes sont à passer en mairie d'Aureil (05 55 00 28 11) ou en cas d'absence de la permanence, directement dans les EHPAD (Maisons de retraites) de Feytiat (05 55 48 35 20) et de Panazol (05 55 75 41 10).

Un autre service proposé par l'Instance est un service d'Aide ménagère d'urgence. (renseignements au 05 55 00 28 11)

- Suivi des personnes bénéficiant de l'APA du Conseil Général (Allocation Personnalisée d'Autonomie).

L'instance, peut ainsi aider à la constitution de dossiers de demande d'APA et à la coordination des interventions aux domicile des bénéficiaires.

L'Instance est un partenaire privilégié du "pôle personnes âgées" du département pour détecter les difficultés et aider à les résoudre, répondre aux interrogations des familles ou des proches, dialoguer avec les intervenants à domicile et avec les structures médicales et sociales permet de renforcer l'efficacité des dispositifs d'aide et d'humaniser un peu plus les prises en charge.

L'instance, par le biais de son permanent, assure une présence du lundi au vendredi au 05 55 00 28 11 (Mairie d'Aureil) ou au 06 85 32 24 29. Des déplacements à domicile sont aussi possibles sur rendez-vous.

Centre local d'information et de coordination Gérontologique (CLIC) "Rives de Vienne" Désignation de délégués (27/06/2008)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

DESIGNE pour représenter la commune de AUREIL au sein du CLIC «Rives de Vienne» :

· Daniel DEMARTY et Chantal MUHLEBACH comme délégués titulaires ;

Gabrielle REGAUDIE Présidente de l'Instance de Coordination du Canton de Limoges-Panazol étant membre de droit

Accès à la culture

Convention de partenariat avec l'association "PLAN DE CULTURE" (22/12/2007)

La commune d'Aureil et l'association "Plan de Culture", de la Geneytouse ont signé une convention de partenariat.

L'objectif est de développer des activités culturelles en milieu rural et d'en favoriser l'accès aux plus jeunes.

Les conditions tarifaires sont attractives puisqu'une remise de 4 euros est accordée par place et par spectacle, sous réserve d'inscription à la mairie au moins 8 jours avant le spectacle.

Pour les enfants de moins de 15 ans accompagnés, l'entrée est gratuite ainsi que pour les enfants de famille nombreuse. La participation de la commune est de 2 euros : égale à celle de l'association.

Les spectacles sont affichés à la mairie, à l'école et publiés sur le site internet de la commune. Le programme sera distribué, si possible, aux enfants.



Association
« Plan de culture »
(licence 1 N° 870385 et licence 3 N° 870458)
La maison du berger
87400 La Geneytouse

Accès

Prendre la D 979 direction Eymoutiers. Au panneau "La Geneytouse", rentrer tout de suite à droite dans le village et prendre la 2e route à gauche après l'église de la Geneytouse. L'auditorium de la maison du berger est en bas de cette allée à droite.

Prochains spectacles

Samedi 4 Octobre à 20 h 30

MUSIQUE DE CHAMBRE

TRIO BANCAUD

Brigitte BANCAUD, piano. Jacques LEVY-FREBAULT, basson. Thierry POIX, clarinette.

Beethoven, opus 38, trio de Glinka, et Mendelssohn.

Samedi 18 Octobre à 20 h 30

RECITAL PIANO QUATRE MAINS

William et Jacqueline BENSIMON.

Le thème de la FANTAISIE vous fera voyager autour du monde.

Brahms, Schubert, Milhaud.

Samedi 29 Novembre à 20 h 30

THEATRE

Par la compagnie "LES PIEDS DANS LES ETOILES". "HOTEL DES DEUX MONDES" Pièce d'Eric Emmanuel SCHMITT.

Tarif

Adultes 12 •
Conventionné 8 •
Moins de 15 ans gratuit
Pour bénéficier du tarif réduit, inscription préalable obligatoire à la mairie au moins 8 jours avant le spectacle

Limoges métropole
BUDGET 2008

les @gglofiches

BUDGET 2008

Communauté
d'agglomération
Limoges Métropole



212,3 millions d'euros*
pour Limoges Métropole

Aureil - Boisseuil - Bonnac-la-Côte - Condat-sur-Vienne - Eyjeaux - Feytiat - Isle - La Palais-sur-Vienne - Le Vigen
Limoges - Panazol - Peyrilliac - Rilhac-Rancon - Saint-Gence - Saint-Just-le-Martel - Solignac - Veyrac

* tous budgets confondus

la taxe professionnelle unique (TPIU)
47 millions d'euros

44 M€ payés par les entreprises, 1 M€ versé par l'Etat au titre des exonérations fiscales imposées à la Communauté d'agglomération.

le recensement transport
16,7 millions d'euros

Payé par les employeurs publics et privés de plus de 9 salariés.

les dotations d'Etat
33,6 millions d'euros

Dotacion globale de fonctionnement (28 M€), fonds de compensation de la TVA et récapitulatif fiscale (4,8 M€), diverses subventions (0,8 M€).

les ressources
23,7 millions d'euros

écrits pour assurer l'équilibre prévisionnel du budget. Ils ne seront mobilisés qu'en fonction des besoins réels.

les autres ressources
17 millions d'euros

Dotations du Département de la Haute-Vienne et de la Région Limousin (2,4 M€), de l'Agence de l'eau (2,3 M€), d'Éco-Emballages et de l'ADEME pour la filière déchets (1,5 M€), prestations de la centrale énergie déchets et du centre de recyclage, vente de produits recyclables (5,1 M€), embaux à disposition des personnels communaux (1,5 M€), et autres (4,2 M€).

les redevances d'assainissement et les primes d'épuration
10 millions d'euros

Asses sur la consommation d'eau, les redevances d'assainissement financent le budget de l'assainissement collectif, tout comme les primes d'épuration.

la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères et Redevance Spéciale
17 millions d'euros

Payée par les propriétaires qui peuvent le répercuter sur leurs locataires. la TEOM finance le service de collecte et de traitement des ordures ménagères. La redevance spéciale concerne notamment les administrations.

DES RESSOURCES*

... * hors opérations réciproques entre budgets - mouvements réels

déchets ménagers
23,6 millions d'euros

Collecte des déchets, y compris les recyclables (10,3 M€), Déchèmanes (3,9 M€), Prestations de tri : centre de recyclage (3,8 M€), Prestations de traitement : centrale énergie, déchets (5,6 M€).

l'accueil des gens du voyage
1,8 million d'euros

Gestion et entretien des différentes aires d'accueil : Feytiat, Isle, La Palais-sur-Vienne, Limoges, Panazol.

les interventions sociales
0,7 million d'euros

Mission locale, Plan local pour l'insertion et l'emploi (PLIE), Programme local de l'habitat (PLH), Programme Régional d'Intérêt Général (PRIG), aide à l'amélioration des logements.

Assainissement collectif et non collectif
57,9 millions d'euros

Assainissement collectif (22,4 M€), Contrôle des installations autonomes (3,3 M€).

les équipements sportifs et culturels
0,44 million d'euros

Poursuite des études en vue de la construction d'un centre aqua-recreatif (0,13 M€), Frais liés au Zénith (0,29 M€).

les transports
50,6 millions d'euros

Transports urbains (allégation à la TCL, 13 M€), acquisitions de matériels (3,2 M€), transports scolaires (2,1 M€), Autres : aménagements liés aux transports, divers travaux et acquisitions (1,3 M€).

AU SERVICE DES 191 000 HABITANTS DE L'AGGLOMÉRATION

POUR AMÉNAGER LE TERRITOIRE DE L'AGGLOMÉRATION

l'entretien des cours d'eau et la gestion des eaux pluviales
1,6 million d'euros

le développement économique et touristique
3,6 millions d'euros

la voirie et l'éclairage public
59,9 millions d'euros

Entretien et aménagements de voirie dans les 17 communes. Conception, maintenance et installation de l'éclairage public.

POUR LES 17 COMMUNES

dotations aux communes
37,7 millions d'euros

attribution destinée à compenser le transfert des recettes de taxe professionnelle (après déduction des charges transférées - 25 M€), Dotacion de solidarité communautaire (5 M€), Dette récupérable (7,7 M€)



Communauté d'agglomération
Limoges Métropole
64, avenue Georges Dumas
87031 Limoges cedex 1
tél : 05 55 45 79 19
www.agglo-limoges.fr

Le futur centre aquatique de Limoges Métropole

La création du centre aquatique de Limoges Métropole est le prochain grand projet structurant de la communauté d'agglomération après la Voie de Liaison Sud et le Zénith.

L'étude de faisabilité de ce projet a été inscrite au contrat d'agglomération 2003-2006 pour un montant de 150 000 €. L'Etat s'est engagé à un co-financement à hauteur de 50 %, la Région et le Département à hauteur de 10 % chacun.

Le comité de pilotage, rapidement constitué, a décidé trois types d'actions :

- rencontrer l'ensemble des acteurs du milieu sportif afin de mieux préciser les besoins et notamment la Fédération Française de natation
- le recours à un cabinet spécialisé pour une étude de faisabilité du projet
- l'organisation de visites d'équipements récents (stade nautique de Coubertin de

Clermont Ferrand ; stade nautique de St Raphaël ; centre aquatique Alyssea de Civaux)

Le conseil communautaire du 27 mars 2006 a validé l'autorisation de lancer une procédure par voie d'appel d'offres en vue de la réalisation d'une étude permettant de définir le type d'équipement à retenir. L'étude a finalement été confiée au groupement **AMEX/ADDEN avocats/LI SUN Environnement** pour un montant de 67 730,20 • TTC. .../...

Trait d'union pour une parenthèse nature

La passerelle d'Uzurat

La passerelle d'Uzurat permet d'ouvrir une liaison piétonne et cyclable sur l'ancienne RN 20, reliant le Bois de la Bastide à la base de loisirs et au camping d'Uzurat. Il s'agit d'assurer ainsi une continuité de cheminements dans le secteur Nord-Est de la communauté d'agglomération, à savoir depuis Le Palais sur Vienne jusqu'à Bonnac la Côte, en passant par Rilhac-Rancon. L'ouverture au public est effective depuis le 28 juin.

Côté lac, l'accès à la passerelle se fait soit par un escalier soit par une rampe qui part de l'entrée de la base de loisirs.

Côté bois de la Bastide, la jonction avec les cheminements existants se fait par une piste de quelques dizaines de mètres et en légère pente.



Vue de la passerelle côté Uzurat

Cette opération s'inscrit dans le cadre de la réalisation du **Schéma Directeur des Sentiers de Randonnée** qui prévoit un **trajet d'intérêt communautaire**.

Ce trajet communautaire a pour objectif de raccorder toute une série de cheminements existants et clairement identifiés dont le parcours traverse le territoire des 17 communes de Limoges Métropole. Il permet des promenades pour les résidents des quartiers Bastide, Grand Theil, Beaubreuil et relie le val de l'Aurence au val de Vienne et à la vallée de la Mazelle.

Etat Civil

2007

Naissances

Enzo SEYCHELLES 01/03/07 - Les Crouzettes
Lilly-Rose SEYCHELLES 01/03/07 - Les Crouzettes
Julie LAPLAUD 09/03/07 - Bambournet
Clément Jean Matthieu SORUS 02/04/07 - Virolles
Camille JURBERT 11/10/07 - Les Charaillaux
Aubin Estéban TRANCHANT 11/11/07 - Virolles
Lucas RIVAUD 04/12/07 - Lotissement du bonheur
Antonin MOLINIE-FERRAND 22/12/07 - Chavagnac

Mariages

Aurélie DUBOE et Mathieu Pal Serge MARIE
Virolles - Le 20 janvier 2007
Laure MERCIER et Antoine Benoît Marie BLANC
Les Sèches - le 6 juillet 2007

Décès

Robert COSSE 05/02/07 - Le bourg
Lucie DUCHER 07/02/07 - Les Sèches
Jean Paul MARBOUTY 13/05/07 - Les Sèches
Marcel REYJEAUX 25/08/2008 - Virolles

2008

Naissances

Gabriel LAMOUSSE 02/02/08 - Le Puy
Aubin COULAUDOU 01/03/08 - Virolles
Paul-Louis VAUCHER 02/03/08 - Fonterne
Simon François Raphaël BELVILLE 25/04/08 - St. Rézaurier
Sara Marie Cécile KREBS 18/06/08 - Le Faure
Axelle Rachelle BOISSOU-FAURE 05/08/08 - Les Crouzettes

Mariage

Aurélie CHAZELAS et Alban Yvon MARTIN 28/06/08
Lotissement de la Gare - Le 28 juin 2008

Fleurissement 2008



2ème catégorie : Décor floral installé sur la voie publique

1^{er} prix : Gabrielle Reyjeaux - Virolles

3ème catégorie : Balcon ou terrasse

1^{er} prix : Marie-Louise Pérabout - Fonterne

2^{ème} prix : Odette Huzer - Le Puy

3^{ème} prix : Gaston Chatard - Chavagnac

8ème catégorie : Ferme fleurie

1^{er} prix : Blanche Chatard - Chavagnac

Pour la 3^{ème} année consécutive, certains habitants d'AUREIL ont participé au concours de fleurissement de notre commune.

Cette année, le jury communal a pu bénéficier de l'expérience et des connaissances d'un technicien des espaces verts de la ville de LIMOGES, et le résultat du concours est le suivant :

1ère catégorie : Maison avec jardin

1^{er} prix : Anne-Marie et Jacques Valois

Les Sèches

2^{ème} prix : Annick Blancher - Virolles

3^{ème} prix : Didier Thevenet - Fonterne

4^{ème} prix : Nathalie Orféi - Virolles

Le jury de présélection départemental a visité le 1^{er} de chaque catégorie le vendredi 08 juillet 2008, et son appréciation n'a pas entraîné la visite du jury départemental ; cependant, il a discerné le diplôme d'honneur départemental à :

- Anne-Marie et Jacques Valois
- Gabrielle Reyjeaux
- Marie-Louise Pérabout
- Blanche Chatard.

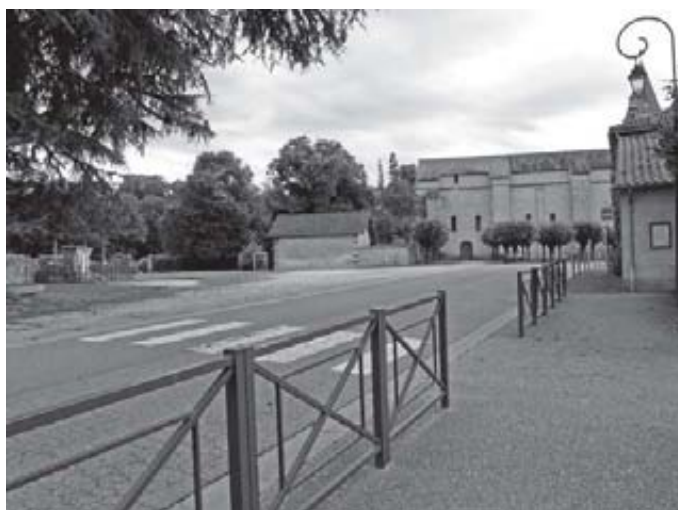
Même si l'aventure se termine à ce niveau, un grand bravo à tous, et à l'an prochain où nous espérons vous retrouver plus nombreux encore.

Etude d'aménagement du centre bourg

Plusieurs programmes de travaux ont déjà été réalisés dans le bourg. Maintenant, et c'était prévu depuis plusieurs années, il s'agit d'aller un peu plus loin dans la ligne de ce qui a été fait.

Le conseil municipal a donc décidé, le 28 septembre 2007, de faire réaliser une étude préliminaire et a sollicité le concours financier du Conseil Général de la Haute-Vienne. Nous venons de recevoir la réponse du Département : l'étude de faisabilité, d'un montant de 7 500 •HT, sera subventionnée à hauteur de 55%. Les crédits nécessaires ont été prévus au budget 2008.

A la suite d'un appel d'offre, le cabinet «Médiane» a été retenu. Madame Nathalie BIDAUD (paysagiste environnementale) et Monsieur François MASSICOT (architecte) se sont présentés aux nouveaux élus le 3 juin dernier. «Médiane» est un cabinet expérimenté, il a assuré la maîtrise d'œuvre de l'aménagement



des bourgs de Boisseuil, Solignac, Verneuil ou encore Saint Bonnet Briance pour ne citer que les plus près de chez nous.

Un état des lieux va être fait très prochainement et dans un second temps différentes possibilités d'aménagements seront proposées. Ces documents seront présentés publiquement, en présence des concepteurs, à une date qui reste à définir.

Les personnes désirant participer aux groupes de travail pour la finalisation de ces projets peuvent se faire inscrire au secrétariat de mairie. Elles seront convoquées individuellement aux réunions. Tout doit être mis en oeuvre pour que ces opérations soient une réussite.

Panneaux d'information



Carrefour de Bost Las Mongeas

Un groupe de réflexion s'est réuni pour la première fois le 25 avril avec pour objectif la mise en place de panneaux destinés à l'information des habitants de la commune, des livreurs de marchandises ou des personnes qui sont de passage, par exemple qui empruntent les chemins de randonnées.

L'étude progresse. La possibilité de profiter de cette implantation pour aménager, ici ou là, des petits lieux de repos, a été évoquée (pose de bancs par exemple).



Le pont sur la Valoine

Voirie

Sécurisation de la circulation

Nos routes communales sont de plus en plus empruntées par tous types de véhicules et certains conducteurs oublient que des piétons peuvent se promener et des enfants s'y aventurer parfois imprudemment. Les riverains ont droit à la tranquillité et la sécurité.

Devant le caractère dangereux de la traversée des villages des Sèches et de Bambournet, la municipalité demandé l'avis de Limoges



Métropoles, sur la signalisation routière à mettre en oeuvre pour augmenter la sécurité. Il faut noter que pour le village de Bambournet, cette étude, à l'initiative de la municipalité d'Aureil, est menée en collaboration avec les communes de Feytiat et St. Just le Martel.

Les propositions reçues seront soumises aux riverains.

Zone dangereuse à Bambournet

Urbanisme

nouvelle réglementation à compter du 1^{er} octobre 2007

Permis de démolir et d'édification de clôtures

Le conseil municipal a décidé d'instituer, à compter du 1^{er} octobre 2007 le permis de démolir sur l'ensemble du territoire communal pour tous travaux ayant pour objet de démolir ou de rendre inutilisable tout ou partie d'une construction, car à partir de cette date ce permis n'étant plus systématiquement requis.

De même, il a décidé de soumettre l'édification des clôtures à une procédure de déclaration préalable, à compter de la même date, sur l'ensemble du territoire communal.

Le Plan Local d'Urbanisme est consultable en mairie mais également en ligne sur le site Internet de la mairie : (<http://www.mairie-aureil.fr>)

Amélioration de l'habitat

Travaux subventionnés

Afin d'améliorer la qualité des logements privés ouverts à la location conventionnée et dans le cadre du développement durable, la commune d'Aureil, par délibération du 23 mai 2008, décide de participer, à hauteur de 5 %, au financement des travaux réalisés dans le cadre du PRIG (Programme Régional d'Intérêt Général pour l'amélioration de l'habitat). Ceci entraîne une participation de même montant de la part de Limoges Métropole (délibération prise le 28 septembre 2007).

Le PRIG, pour Limoges Métropole, est animé par la SELI. Il

permet à des propriétaires de logements vacants de les remettre sur le marché ou d'améliorer leurs logements inconfortables. Par ce biais, les propriétaires réalisateurs de travaux peuvent bénéficier également, sous certaines conditions, d'aides de l'Agence Nationale de l'Habitat : www.anah.fr, de la région et du département.

Le total des travaux subventionnés est plafonné à 40 000 • H.T par logement.

Repas des personnes âgées de 65 ans et plus

Un questionnaire a été adressé aux personnes âgées de 65 ans et plus, leur demandant leur avis sur le repas et les colis qui sont offerts tous les ans.

Ceux-ci souhaitent en majorité que le système en place actuellement soit poursuivi. Il peut néanmoins être amélioré. Pour tenter de le faire, une réunion préparatoire est fixée au samedi 18 octobre à 10 heures à la mairie.

Toutes les personnes souhaitant participer sont bien entendu conviées

Archives communales

Un travail remarquable a été réalisé à partir des extraits des délibérations du conseil municipal.

Les relevés ont été effectués par

M. POMMARET pour la période de 1826 à 1855

M. MAGNE pour la période de 1856 à 1919

Ces documents peuvent être consultés à la mairie.
Un cd rom a été réalisé.

Vie sociale permanences

Nous vous informons que les permanences sociales tenues tous les vendredis matin à la mairie, de 10 h. et 12 h. par Mme REGAUDIE Gabrielle, adjoint aux affaires sociales, ont repris le vendredi 5 septembre 2008.

Chiens dangereux

Mesures de prévention et de protection des personnes Loi du 20 juin 2008

Nous rappelons que cette loi du 20 juin 2008 relative aux chiens dangereux subordonne la détention de tels animaux à la délivrance, par le maire, *d'un permis de détention*, après présentation, par le propriétaire, d'une attestation d'aptitude sanctionnant une formation portant sur l'éducation et le comportement canins et d'un certificat attestant d'une évaluation comportementale de l'animal.

A défaut de permis, le maire ou le préfet doit mettre en demeure le propriétaire de procéder à la régularisation de la situation et, sinon, peut faire procéder à l'euthanasie de l'animal.

La loi impose également la déclaration en mairie, par son propriétaire ou par tout professionnel en ayant connaissance, de toute morsure d'une personne, quelle que soit la race du chien. L'animal est alors soumis à une évaluation comportementale qui doit être communiquée au maire qui peut alors imposer au propriétaire d'obtenir l'attestation d'aptitude précitée.

La loi renforce enfin les différentes sanctions pénales applicables. **L'application de**

toutes ces dispositions s'échelonne entre fin 2008 et le 1er janvier 2010.

Référence : Loi n° Z008-58Z du ZO/06/Z008



Les types de chiens susceptibles d'être dangereux sont répartis en deux catégories :

- 1ère catégorie : les chiens d'attaque
- 2ème catégorie : les chiens de garde et de défense.

1- Les chiens d'attaque

Relèvent de la 1ère catégorie les chiens non inscrits à un livre généalogique reconnu par le

ministère de l'Agriculture et assimilables par leurs caractéristiques morphologiques aux chiens de races :

- Staffordshire terrier et American Staffordshire terrier (ces deux types de chiens sont communément appelés "pit-bulls") ;
- Mastiff, communément appelés "boer-bulls",
- Tosa.

2- Les chiens de garde et de défense

Relèvent de la 2ème catégorie les chiens suivants, inscrits au livre généalogique reconnu par le ministère de l'Agriculture :

- les chiens de race Staffordshire terrier ;
- les chiens de race American Staffordshire terrier

Attention : la 2ème catégorie n'inclut pas les Staffordshire Bull Terriers, race plus petite et sans dangerosité avérée ;

- les chiens de race Rottweiler ;
- les chiens de race Tosa.

Relèvent également de la seconde catégorie les chiens ressemblant aux chiens de race Rottweiler, qui ne sont pas inscrits à un livre généalogique reconnu par le ministre de l'agriculture.

Déchets verts

Les "déchets verts" (éléments issus de la tonte de pelouse, taille de haies et d'arbustes, résidus d'élagage...) sont assimilés à des déchets ménagers selon le décret n° 2002-540 du 18 avril 2002 relatif à la classification des déchets. Or, l'article 84 du règlement sanitaire départemental type, qui constitue la base des règlements sanitaires départementaux adoptés par les préfets, dispose que le brûlage à l'air libre des ordures ménagères est interdit.



Les déchets qui brûlent ne sont pas toujours verts !

Circulation

Un peu de civisme... s'il vous plaît

Nous voulons attirer l'attention des utilisateurs de véhicules motorisés afin de leur faire prendre conscience qu'ils ne sont pas les seuls à utiliser nos jolies routes de campagne et nos chemins ruraux ou de randonnées.

En effet, de nombreux promeneurs, jeu-

nes ou vieux, cyclistes, vététistes, voudraient eux aussi emprunter ces voies en toute sécurité.

Actuellement, les vitesses et les bruits excessifs perturbent notre environnement. Si nous voulons vivre ensemble, en bonne harmonie, respectons les autres.

4^{ème} balade des Doyennes (rétromobiles)

Départ : **13 septembre 14 heures**
Retour : **14 septembre vers 18 heures**

Le départ à la retraite de Bernard Latouille

Le 13 avril 1993 Bernard Latouille était nommé agent d'entretien, en remplacement de André Bardy.

Durant 15 ans, nous l'avons trouvé ici et là, toujours souriant et aimable. De nombreux habitants d'Aureil se souviendront de lui comme d'un employé très dévoué.

Il a fait valoir ses droits à la retraite.

Le 16 mai 2008 il recevait des amis à la salle polyvalente, entouré du maire et des membres du conseil municipal. Daniel Demarty en profitait pour évoquer, non sans sourire, leurs souvenirs communs au Collège de Saint Léonard, au Lycée Gay Lussac à Limoges et à la mairie d'Aureil.



Les cadeaux qui lui ont été offerts permettent d'imaginer qu'il continuera à travailler, pour le plaisir.

Et une autre tâche l'attend, des plus nobles, puisqu'il est grand-père.



La commune a recruté deux nouveaux agents

Le contexte

Si le remplacement de Bernard LATOUILLE était inéluctable, et tout le monde la savait, puisqu'il allait être admis à faire valoir ses droits à la retraite, le recrutement d'un agent administratif est un choix du conseil municipal (délibérations du 28 mars et 27 juin 2008).

Le niveau fixé pour ce recrutement est adjoint administratif de 1^{ère} classe ou rédacteur avec une préférence annoncée pour ce dernier grade. La réorganisation des services administratifs proposée avant les élections du 9 mars se met donc en place.

Les relations avec Limoges Métropole se modifient avec l'augmentation des compétences transférées et petit à petit des modes de gestion plus rigoureux alourdissent les tâches administratives déjà trop importantes pour une seule personne.

Avec ce recrutement, malgré l'augmentation de la charge globale, les élus seront moins sollicités et ils pourront véritablement se consacrer à leur mission d'élus.

La création des postes revient exclusivement au conseil municipal, en revanche les nominations relèvent de la seule décision du maire. Une commission, comprenant une personne extérieure au conseil municipal, a néanmoins été mise en place pour la sélection des candidats. 55 pour le poste d'adjoint technique et 68 pour le poste de rédacteur.



**Daniel Demarty
et ceux qui viennent de
"passer le flambeau"
accueillent
Pierre Zacchini**

Le maire s'est ensuite rangé au choix de la commission.

Pour l'entretien d'adjoint technique, 3 candidats ont été reçus, mais deux sortaient nettement du lot. Le choix a pourtant été difficile, d'autant plus que l'un d'entre eux habite Aureil. Leurs statuts les a départagés et c'est Pierre Zacchini, qui était déjà dans la fonction publique territoriale, qui a été retenu. C'est un agent expérimenté avec beaucoup de compétences et de savoir faire. Il représentera la commune aux réunions techniques de Limoges Métropole. Nous le connaissons puisqu'il était jusque-là employé à la commune d'Eyjeaux. Il est bon de préciser que ce recrutement s'est fait en toute intelligence avec le maire de cette commune.

Pour le poste administratif le choix a été beaucoup plus difficile puisque peu de candidats répondaient parfaitement au profil souhaité. Une dizaine de candidats ont été reçus, certains l'ont été deux fois.

Le choix s'est porté sur Emmanuelle Chabanne, une jeune femme de 29 ans qui possède une solide formation universitaire. Elle devra néanmoins satisfaire aux épreuves de l'examen de rédacteur pour être titularisée à ce grade.



Le départ à la retraite de Noëlle Chamarat

Après une trentaine d'années passées au service de l'Education Nationale, dont dix au sein de notre école, Noëlle CHAMARAT a décidé de prendre sa retraite.

A cette occasion, le 30 juin dernier, Noëlle, en collaboration avec la Mairie, a convié une majorité d'Aurétois pour un pot de l'amitié. La soirée fut, pour elle, riche en émotion et en surprises. En effet, Corinne PUYBARAUD et Jean MARTIN ont retrouvé les élèves de sa première classe (1998-1999). Notre chanteuse locale, Karine, lui avait quant à elle composé une superbe balade, dont le refrain a été



repris par l'ensemble du public. Les "Aurétois" lui ont offert également des souvenirs impérissables comme : des bijoux, un séjour à "la maison dans l'arbre", une foule de fleurs, etc... De plus, un livre d'or avait été mis à la disposition des convives afin que chacun laisse un message souvenir à notre nouvelle retraitée qui ne pensait pas à quel point les petits comme les grands tenaient à leur "maîtresse Noëlle".

Nous lui souhaitons donc une bonne et heureuse retraite, c'est une nouvelle vie qui commence et nous savons doré et déjà que le programme sera chargé.



Garderie

Initiation aux échecs, goûters philosophiques, contes, spectacle de jonglerie et gourmandises pour Noël.

Décoration de la garderie, jeux, fabrication de coeurs qui ont tant plu pour la fête des mères !

Un grand merci aux intervenants, nous les avons reçus avec plaisir !!!

Marie-Claire Clarisse



*Nous avons abandonné les gâteaux contre du bon pain frais, de la confiture et du miel.
Hum... un régal de goûter !!!*



Tennis à l'école

Depuis le lundi 30 mai et ce durant 7 séances, les élèves de CP et CE1 ont pu s'initier au tennis, grâce à l'intervention d'Eric THEIL. A chaque fois que cela était possible, les CE1 se rendaient au terrain de tennis d'Aureil, près du stade.

Les enfants y ont pris beaucoup de plaisir.

Un remerciement tout particulier au Tennis Club d'AUREIL, qui a pris à sa charge une partie du financement de cette intervention.

Education au goût

Pour apprendre à se servir de notre goût, les élèves de Maternelle jusqu'aux CE1 ont travaillé sur des pommes que Corinne PTAZOURZMKOFF et Isabelle BORDES, responsables de la cantine nous avaient procurées. Elles venaient des fournisseurs de la cantine...

Il y avait 3 sortes de pommes : la Royal Gala, la Granny Smith et la Golden.

Dans un premier temps, les enfants les ont regardées, puis senties et enfin goûtées. Ils ont ensuite comparé leur goût : la Granny Smith était la plus acide alors que la Golden avait le goût le plus sucré. La Granny Smith, elle, nous rappelait le citron alors que la Royal Gala avait un arrière goût de banane.

Cela a permis de rappeler que manger des fruits était très bon pour la santé et qu'on devait manger 5 fruits et légumes par jour ...



Spectacle : Peau d'âne

Le jeudi 7 février 2008, les élèves de CE1 jusqu'au CM2 ont assisté à un spectacle du "Théâtre de la Carriole" qui jouait "Peau d'âne", un conte très ancien de Charles Perrault écrit tout en vers comme une poésie géante.

C'est l'histoire d'une princesse que son père le Roi veut épouser car elle seule est plus belle que sa mère, la Reine morte. Pour échapper à son sort, sur les conseils de sa marraine, la Princesse réclame la peau de son "âne aux écus d'or". Lorsque son père la lui donne, elle se cache dessous et s'enfuit...

Bientôt, elle travaille dans une ferme et habite une cabane. Un dimanche, le fils du Roi de ce pays l'aperçoit par le trou de la serrure quand elle porte l'une de ses robes. ... Il demande une galette à Peau d'Âne qui laisse son anneau dedans... Le Prince veut épouser celle qui réussira à enfiler l'anneau : seule Peau d'Âne y parvient !

Ils se marient et invitent le père de la Princesse...



Prendre soin de ses dents

Le mardi 11 décembre, Mr BRACHET, dentiste, est venu parler des dents avec les élèves de CP et de CE1.

Dans un premier temps, il leur a appris le nom des 3 sortes de dents que nous avons : incisives, canines et molaires. Les enfants ont aussi découvert qu'ils avaient 20 dents de lait (8 incisives, 8 molaires et 4 canines) et que, vers 6 ans, ils avaient 4 dents d'adulte qui poussaient. C'est pourquoi, il faut faire très attention à ses dents dès cet âge-là.

Ils ont eu ensuite des conseils pour se brosser les dents correctement (du rouge vers le blanc) et éviter ainsi les caries...

L'élection des délégués des CP / CE1

Le vendredi 7 décembre 2007, les élèves ont fait des élections de délégués de classe, pour comprendre comment ça se passait pour être élu. Tout le monde s'était porté **candidat**, sauf Damien. Il y en avait donc 24, ce qui n'était pas très facile pour se décider.

Ils ont d'abord découpé des **bulletins de vote**, puis ont choisi 2 titulaires et 2 suppléants. Ils ont ensuite glissé l'enveloppe dans une boîte à chaussure, qui leur servait d'**urne**. Puis ils ont signé pour prouver qu'ils avaient bien voté. Enfin, ils ont **dépouillé**.

Les 2 titulaires étaient donc **Pierre et Laura** et les remplaçants **Théo et Océane**.

Certains ont été déçus de ne pas avoir été choisis : ils auront d'autres occasions de se présenter à nouveau...

Visite au Moulin du Gôt

La classe de CP-CE1 a visité le Moulin du Gôt le mardi 1^{er} avril dernier.

Il fonctionne grâce à l'eau : la Tare, qui se jette dans la Vienne aide ce moulin à tourner, pour fabriquer du papier.

Chaque enfant a pu fabriquer du papier avec des fibres de chanvre. On utilise une forme-plate (sorte de tamis) avec une couverture, que l'on trempe dans l'eau additionnée de fibre de chanvre. On obtient une feuille gorgée d'eau que l'on va placer entre deux feutres, pour absorber. Puis, on va les presser et on les suspend sur des fils...



Ecriture :

Les livres étaient très rares au Moyen Âge, car on les recopiait à la plume et à l'encre.

Heureusement, Gutenberg a inventé l'imprimerie pour fabriquer des livres plus vite, grâce à des tampons où il y avait des lettres. Il fallait composer à l'envers et en retournant les lettres de gauche à droite. Ensuite, on mettait de l'encre à l'aide d'un rouleau, une feuille puis on tournait une sorte de manivelle. Tous les enfants ont pu composer leur prénom...



Visite de cabanes de bergers et animation sur les loups



Les élèves de CP-CE1 se sont rendus à Cognac-la-Forêt le 30 mai dernier. Une dame, Michèle, leur a servi de guide (elle fait partie d'une association pour faire découvrir ce site) : tout en faisant une randonnée, ils ont découvert 7 cabanes de bergers.

Ces cabanes servaient à abriter des enfants de leur âge (7-8 ans) qui n'allaient pas à l'école mais avaient comme mission de surveiller leur troupeau (mouton, vache, chèvre). Parfois, ils avaient peur des loups car il y en avait beaucoup dans les bois, contrairement à aujourd'hui.

Soit ils utilisaient une crécelle ou bien ils tapaient leurs sabots en bois l'un contre l'autre pour éloigner les loups... Ces animaux étaient en effet très craints ... Les adultes mettaient aussi en place des pièges pour les tuer : en échange, ils obtenaient une prime.



Visite des Grottes du ROC DE CAZELLE

Vendredi 6 juin dernier, les élèves de CP-CE1 sont allés visiter les Grottes du Roc de Cazelle, entre Sarlat et Les Eyzies. Ce site, constitué de falaises et de grottes, a été habité de la Préhistoire jusqu'en 1966.

Il y avait des scènes de reconstitution pour les aider à voir comment les gens vivaient auparavant.

La première partie présentait la Préhistoire .

La deuxième partie des grottes, creusées et aménagées en château-fort montrait la vie au Moyen-Age. Les hommes cultivaient la terre et élevaient des animaux, ce qui ne les empêchait pas de chasser et de tendre des pièges (pour capturer lapins, oiseaux, renards...), mais aussi de cueillir des champignons, des fruits rouges...

Enfin, ils ont pu découvrir une ferme, entièrement taillée dans le roc, qui a été habitée jusqu'en



1966 par des familles d'agriculteurs. Il n'y avait qu'une seule pièce, où les gens dormaient et mangeaient. On a aussi pu observer plein d'outils qui servaient à cette époque.

Au début, la maîtresse nous a lu un livre qui parlait d'un loup. Ce livre s'intitulait "Il est interdit de manger les petits enfants". Après, nous l'avons adapté en pièce de théâtre en rajoutant quelques petites choses. Puis, nous avons choisi des rôles. Il y avait plusieurs personnages : le loup Berlioz, des enfants, la maman, le papa, la maîtresse, le boucher, le boulanger, le policier, le docteur, le magicien, l'oiseau, la grand-mère et le Père Noël. Ensuite, nous avons appris notre texte. On s'est

entraîné plusieurs fois à jouer notre pièce de théâtre dans la salle de motricité et dans la salle des fêtes. Il nous a fallu du temps pour que ce soit parfait. On a aussi emmené plusieurs accessoires pour la fête et on a fabriqué des masques de loup et un masque d'oiseau. Après, nous avons attendu dimanche. Nous étions impatients de jouer notre pièce. Nous avons aussi fait des programmes et nous les avons vendus à la fête de l'école.

22 juin fête de l'école.

Il y avait beaucoup de monde. Nous avons joué la pièce de théâtre et personne n'a parlé dans les coulisses. Nous avons aussi chanté «SANTIANO». La maîtresse nous a félicités parce-que nous avons bien joué et bien géré le matériel. Nous avons beaucoup aimé jouer sur scène et nous sommes prêts à recommencer l'année prochaine.

Les élèves de Ce1



Rencontre athlétisme

Comme tous les ans, les élèves de CP-CE1, ainsi que ceux de CE2-CM1-CM2 se sont rendus à une rencontre d'athlétisme à St Léonard de Noblat les lundi 19 et 26 mai. Ils ont ainsi pu participer aux différents ateliers (course de vitesse, lancer de vortex, sauts à la corde, relais...) et rencontrer des enfants des communes environnantes. Les enfants du cycle 3 ont passé une partie de la journée à l'intérieur du gymnase, en raison de la pluie. Ils en gardent malgré tout un très bon souvenir.



Rencontre lutte - Cm1 - Cm2

Le 12 novembre les élèves de la classe de cycle 3 ont participé à une rencontre lutte au dojo de Feytiat.

Cette rencontre avec les Ce2 de Feytiat était observée par une quinzaine de maîtres et maîtresses en formation.

Les élèves ont pratiqué de nombreux jeux qu'ils avaient travaillés en classe.

Cela a été l'occasion aussi de découvrir de nouvelles situations de lutte.

C'était un agréable moment.

Découverte d'AUREIL

Le vendredi 9 mai dernier, les élèves de CP-CE1 sont partis en randonnée autour de l'école d'Aureil, accompagnés de notre conseiller pédagogique EPS, M. PIMAUD et de M. CLARISSE, président de Courses et Randos, qui connaît bien les lieux. Le but de cette visite était d'établir un premier repérage pour peut-être mettre en place un parcours d'orientation...



Courses et Randos

Le dimanche 4 mai, les élèves de l'école d'Aureil ont pris grand plaisir à participer aux courses d'endurance, spécialement adaptées à leur âge par l'association Courses et Randos.

Un grand merci à son président, M. CLARISSE, qui était venu lui-même repérer les lieux avec les enfants deux jours avant la manifestation.

Augustoriturum Cm1 - Cm2

Le 21 novembre, c'est au musée de l'évêché à Limoges que se sont rendus les ce2 et cm. Ils y ont visité une exposition sur Augustoriturum, c'est à dire Limoges au temps des gallo romains. Une guide leur a expliqué la vie à cette époque en utilisant les maquettes et les objets de l'exposition. Les élèves ont appris à situer la nécropole, les arènes, le forum, les thermes et le théâtre. Ils ont aussi réalisé un petit jeu de recherche.

Cette visite a permis un travail en histoire en classe.

Visite du centre de tri de Beaune les Mines Ce2 - Cm1 - Cm2

La classe de Ce2, Cm1, Cm2 a visité le centre de tri de Beaune les Mines fin octobre 2007. Ils ont pu observer toute la chaîne : de l'arrivée des déchets en vrac à la mise en balles par matériau.

A la suite de cette visite, une intervenante est venue travailler avec eux en



classe sur ce thème. Les élèves ont retracé un bref historique des déchets de la préhistoire à nos jours et ont réfléchi à la manière de consommer pour diminuer le poids de déchets par personne. (quand on fait ses courses, il faut avoir le moins d'emballages possibles)

Le meilleur déchet est celui qui n'existe pas !

Sillage - Ce2 - Cm1 - Cm2

En avril 2008, les élèves ont pu aller assister à un spectacle mêlant peinture, musique et danse au centre culturel Jean Moulin à Limoges.... C'était étonnant, drôle et poétique....



Théâtre - Ce2 - Cm1 - Cm2

Toutes les semaines de l'année les élèves de cycle 3 ont travaillé des exercices de théâtre avec leur enseignante.

Ils ont appris à occuper l'espace, à utiliser le regard, à trouver différentes manières de se déplacer, à articuler et parler fort....

Ils ont aussi fait beaucoup d'improvisations à partir d'un conte, d'une phrase, d'un thème....

Le but était de se servir au maximum du corps pour s'exprimer sans mimer ce que l'on dit.

Après les vacances de printemps, les élèves ont travaillé à partir de poèmes de Prévert qu'ils avaient appris ou qu'ils connaissaient. Aidés par l'enseignante et par leurs improvisations, ils ont réalisé une pièce avec cinq poèmes qu'ils ont présentée à la fête de l'école.

Leur travail a été récompensé par de chaleureux applaudissements.

Concert Why Not - Ce2 - Cm1 - Cm2

Le 27 mars 2008, le groupe vocal Why Not a donné un concert à la salle des fêtes. La salle était bien remplie et le public fut très chaleureux. Les élèves ont bien apprécié, particulièrement le morceau Mission Impossible où une bombe (fausse) a explosé et où ils se sont faits arroser par un pistolet à eau.



L'entrée du concert était libre, au profit de la coopérative scolaire. Ces bénéfices ont été utilisés pour financer la classe de découverte des Ce2.



Spectacle de Noël "La cariole"



Sortie à la ferme de Javerdat



Carnaval 2008



Poney - St. Just le Martel

CLASSE DE DECOUVERTE
de juin 2008

Participation financière de la commune
(16/11/2007)

C'est dès le 16 novembre 2007 que la commune s'est engagée pour que cette classe de découverte soit possible

Le projet de «classe de découverte», organisé pour les élèves des cours moyens 1^{ère}, 2^{ème} année et cours élémentaire 2^{ème} année, est présenté à l'assemblée. Le plan de financement montre qu'une participation de la commune est nécessaire pour que la charge supportée par les familles reste dans des limites raisonnables.

*LE CONSEIL MUNICIPAL,
VU la prévision du plan de financement du projet,*

*Après en avoir délibéré,
DECIDE de participer au financement des frais de transport pour un montant minimum de 2 200 •,*

DEMANDE que les crédits nécessaires soient inscrits au BP 2008.



Sortie à Castelnaud

Ecole - réseau et équipement informatique

Une suite favorable a été donnée à notre demande de concours financier de l'état du 28/09/07, pour un montant de 19 100 • HT. Ce projet prend en compte :

- la réalisation d'un réseau informatique WIFI couvrant l'ensemble des bâtiments de l'école. Il ouvrira l'accès à l'internet et au "portail éducatif" de la ville de Limoges,

- la dotation d'une classe mobile. Elle permettra de déplacer facilement l'ensemble du matériel (12 ordinateurs portables, une imprimante...), ainsi un usage aisé de l'informatique dans chaque classe devient possible.

- la dotation de différents logiciels éducatifs et autres matériels

Les élèves auront ainsi la possibilité de bénéficier d'un enseignement adapté à notre époque, répondant aux exigences éducatives actuelles comme la passation du B2I (Brevet Informatique et Internet). La réalisation de ce projet a été retardée car nous savions que l'équipe pédagogique serait entièrement renouvelée. Sa mise en place se fera en concertation avec les nouveaux enseignants.

Prix des Services (délibération du 22 août 2008)

Restaurant scolaire

<u>Pour les enfants habitant la commune d'AUREIL</u>	1.94 • (1.88 •),
<u>Pour les familles habitant une autre commune</u>	2.13 • (2.07 •)
<u>Pour les adultes autorisés à déjeuner au restaurant scolaire</u>	3.62 • (3.52 •)

Ce tarif sera appliqué à compter de la rentrée scolaire de septembre 2008,
Seules les absences de plusieurs jours consécutifs donnent droit à un dégrèvement,
Le recouvrement sera mensuel.

Les familles habitant une autre commune qui ont au moins un autre enfant scolarisé à AUREIL et inscrit avant le 2 septembre 2005, bénéficieront des mêmes conditions que les habitants de la commune d'AUREIL.

Garderie

<u>Pour les enfants habitant la commune d'AUREIL</u>	1.03 • (1.00 •) par vacation pour les utilisateurs réguliers, 1.55 • (1.50 •) par vacation pour les utilisateurs occasionnels dans la limite des places disponibles.
<u>Pour les familles habitant une autre commune</u>	1.13 • (1.10 •) par vacation pour les utilisateurs réguliers, 1.70 • (1.65 •) par vacation pour les utilisateurs occasionnels dans la limite des places disponibles.

Ce tarif sera appliqué à compter de la rentrée scolaire de septembre 2008,
Le recouvrement sera mensuel,
PRECISE EN OUTRE

Les familles habitant une autre commune qui ont au moins un autre enfant scolarisé à AUREIL et inscrit avant le 2 septembre 2005, bénéficieront des mêmes conditions que les habitants de la commune d'AUREIL.

Syndicat intercommunal de la musique et de la danse

<u>Pour les enfants</u> par trimestre :	
Solfège	30.24 • (29.36 • au 1/09/07)
Apprentissage de la danse	40.30 • (39.13 • ")
Formation à un instrument ou à la danse	90.19 • (87.56 • ")
<u>Pour les adultes</u> par trimestre :	
Solfège	33.74 • (32.76 • ")
Apprentissage de la danse	42.01 • (40.79 • ")
Formation à un instrument	99.31 • (96.42 • ")

Les modalités d'application restent les mêmes, à savoir
Ce tarif sera appliqué à compter de la rentrée de septembre 2008,
Pour les adultes le solfège n'est pas obligatoire,
Le recouvrement sera trimestriel,
Pour les inscriptions en cours de trimestre, la participation demandée sera calculée au prorata du nombre maximum de leçons qui pourraient être suivies, du jour de l'inscription à la fin du trimestre.
Tout trimestre commencé est dû.
L'abandon des cours devra être signalé immédiatement et par écrit à la Mairie d'Aureil pour être pris en compte.

Le foyer des jeunes

Un foyer des jeunes a été créé à Aureil pour pouvoir faire des activités et s'amuser.

Dans ce foyer, nous avons deux tables de ping-pong et un baby-foot, pour le moment.

C'est un endroit pour se retrouver, pour parler et autres... Dès la classe de 6ème, les jeunes peuvent venir.



Il se situe à l'église, avec une pièce principale, un point d'eau et trois autres pièces. C'est un endroit convivial et chaleureux. Venez nombreux pour le découvrir de vos propres yeux.

Les jeunes du foyer

Quelques adolescents ont souhaité pouvoir se rencontrer dans un local communal qui leur serait attribué. Une réunion a eu lieu avec les parents et les jeunes. Il a été décidé de mettre à leur disposition la partie "Est" de l'église.

Leur présence et les horaires sont sous le contrôle des parents, sans pouvoir dépasser minuit. Ils ont établi un "règlement intérieur" qui bien entendu peut évoluer.

Les associations

Courses et Randos d'Aureil

L'association **Courses et Randos d'AUREIL** ne manque pas d'activités en cette année olympique.

Dimanche 13 janvier 2008, la **Rando des rois** a réuni une trentaine de marcheurs. Le tirage des rois a eu lieu ensuite au restaurant scolaire avec la remise des cartes d'adhérent et des calendriers.



Samedi 29 mars, notre habituelle soirée détente a rassemblé les amateurs de paëlla et de danse dans une ambiance conviviale.

Le 4 mai 2008, la 21^{ème} édition des "Boucles d'Aureil" a réuni 214 coureurs, l'affluence ayant été modérée par les ponts de ce début de mai (ascension) et la proximité de la course « Les gendarmes et les voleurs » qui se disputait le dimanche suivant (Pentecôte).

Dates à retenir :

Dimanche 14 septembre : sortie familiale en bus au BUGUE près de SARLAT pour une randonnée le matin et des visites l'après-midi.

Dimanche 28 septembre : 3^{ème} vide-grenier réservé aux habitants d'Aureil et aux associations. Exposition artisanale.

Renseignements au 05 55 00 27 31 (Jacky BIDAUD) 05 55 30 32 91 (Jacky CLARISSE).

Vendredi 24 octobre : Assemblée générale à 20h30 à la salle polyvalente.

Un samedi de novembre : loto (date précisée en septembre après la réunion fixant le calendrier des manifestations)

Merci encore à tous nos bénévoles de Courses et Randos, aux personnes qui nous aident le jour de la course et à la municipalité.

Venez nous rejoindre ! (contacts : Jacky CLARISSE au 05 55 30 32 91 ou Christian DESBORDES au 05 55 00 21 65).

Jacky CLARISSE

3^{ème} VIDE-GRENIERS

organisé par Aureil Animations et Courses et Randos

28 septembre 2008

de 9 heures à 17 heures - sous les tilleuls, près de l'église

BARAQUE A FRITES DU CHTI
SANDWICHS BUVETTE

Inscriptions : 3 € l'emplacement
Nombre d'emplacements limité et réservé aux Aurétois et membres des associations d'Aureil

Date limite d'inscription : mercredi 24 septembre
Contacts et réservations :
Josette et Jacky BIDAUD Tél 05 55 00 27 31 (le soir après 19 heures)



L'année dernière, la descente intervenait. La saison 2007-2008 marque le retour de l'équipe fanion en 2ème division en remportant au passage le championnat de 3ème division du district de la Hte Vienne. La volonté d'afficher en début de saison dernière notre objectif de remonter immédiate a permis de retrouver la motivation qui faisait défaut. Certes, tous les matches n'ont pas été parfaits mais dans l'ensemble la détermination, l'assiduité aux entraînements et la régularité ont permis à ce groupe de déboucher sur une saison réussie. François AITAMER convaincu du potentiel a largement aidé, nous le félicitons et sommes ravis qu'il continue avec nous pour entraîner et coacher cette saison.



Equipe 1

L'équipe 2 se maintient en 4ème division. Cette équipe peut faire beaucoup mieux si la majorité des éléments s'entraîne régulièrement.

Le bilan de l'équipe 3 est décevant. En effet, les lourdes défaites et les forfaits se sont alternés. La relégation de la première l'an passé, associée à des départs, a induit un nombre limité de joueurs au début de la saison, c'est la 3 qui en a fait les frais dès lors que les premières blessures et suspensions sont apparues. De plus, certaines personnes malheureusement arrivées à Aureil dans le seul but de «consommer» du Football lorsque bon leur semble se sont logiquement retrouvées au sein de cette équipe. Une petite poignée de licenciés dans ce cas ont fait apparaître rapidement les effets néfastes de ces comportements sur les résultats et sur l'ambiance. L'engagement en compétition de cette équipe dépend directement de l'implication qu'accorde chaque licencié durant la saison entière. Cela dit, le club doit rester attentionné à l'égard de ceux qui ne se sont pas découragés malgré les difficultés.

A noter que le manque de bénévoles pour encadrer les différentes équipes (des jeunes jusqu'aux séniors) se fait de plus en plus sentir année après



année au sein du club. L'ASA serait ravie d'accueillir toute personne de la commune désireuse d'apporter sa propre contribution.

La saison 2008-2009 s'annonce bien grâce à la venue de nouveaux joueurs ayant évolué en divisions supérieures. Cela va permettre de renforcer la première et d'étoffer les effectifs par le haut en créant une concurrence saine entre joueurs dont vont bénéficier les équipes 2 et 3.

Le bilan financier est sain. Nous remercions toutes les personnes qui nous apportent leur contribution par le bénévolat, le sponsoring, ou tout autre forme d'aide. Nos remerciements vont également à la municipalité qui met à notre disposition les infrastructures qui nous sont nécessaires. Il est à noter que le terrain de compétition traverse les années grâce à l'entretien méticuleux de la mairie et grâce aussi au respect de chacun d'entre nous.

La pratique du football est le fondement de l'amicale sportive. C'est avec les valeurs humaines perpétuées au sein du club depuis ses débuts, bientôt 45 ans, que nous pouvons continuer ainsi.

Gilles Méraud



Equipe 2



*François Aitamer
Entraîneur*



Equipe 3

*Président : Gilles Méraud 06 33 18 79 98
Secrétaire : Nicole Boucher 05 55 00 29 90*

Entente Saint Just le Martel/Aureil

L'entente St. Just le Martel/Aureil va attaquer sa troisième année d'existence des catégories débutants à 15 ans (sauf benjamins pour la saison 2008-2009), une entente alliant à la fois sérieux, convivialité et plaisir du jeu.

Afin d'étoffer son effectif dans les catégories 13 ans (1995-1996) et 15 ans (1994-1993), nous recherchons des joueurs sérieux et motivés. Vous trouverez dans notre club des dirigeants et parents compétents et sympathiques.

Si vous êtes intéressés, n'hésitez pas à nous contacter, nous nous ferons un plaisir de vous renseigner et de vous accueillir.



Benjamins



Moins de 13 ans

- Stéphane DESPROGES,
les Couzettes 87220 AUREIL
05 55 09 79 57- 06 73 77 95 80
Stéphane.desproges@orange.fr
- Jean-Philippe ARRIETA, 2 rue de la Jouvinerie
87590 St. Just le Martel
05 55 09 25 94

Vous pouvez également nous contacter par notre site internet :
<http://www.stjustaureil.footeo.com>

Reprise des entraînements le lundi 25 août avec stage au stade d'Aureil

- Lundi 25 août 14 h. - 18 h.
- Mardi 26 août 14 h. - 18 h.
- Mercredi 27 août 10 h. - 17 h. (repas pris en commun)
- Jeudi 28 août 14 h. - 18 h.
- Samedi 30 août match amical pour les 13 ans et les 15 ans.

Stéphane Desproges



Subventions

ATTRIBUTIONS POUR 2008 (11/04/2008)
LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré ;
DECIDE d'attribuer les subventions de fonctionnement suivantes :

FNATH	43,00 €
Coopérative scolaire internet	64,00 €
Amicale Sportive d'Aureil (ASA)	423,00 €
Anciens Combattants AUREIL	103,00 €
AETC Tennis (Provisions)	325,00 €
Comice Agricole de Limoges	106,00 €
Comice Agricole des Biards	206,00 €
GVA de St Léonard	85,00 €
Lieutenants de Louveterie	43,00 €

Rappelons que les associations qui bénéficient d'une subvention ou d'un avantage en nature (mise à disposition régulière de salles, de personnel ou de matériels) doivent produire annuellement un bilan financier. Elles doivent également informer le maire de la date de leur assemblée générale. Il pourra ainsi y assister ou s'y faire représenter.



Le tennis à AUREIL se porte bien, avec une soixantaine d'adhérents, son école de tennis, ses équipes jeunes, adultes et vétérans.

Grâce à l'implication de tous, dirigeants, joueuses, joueurs et éducateurs, le club a été récompensé 2 fois :

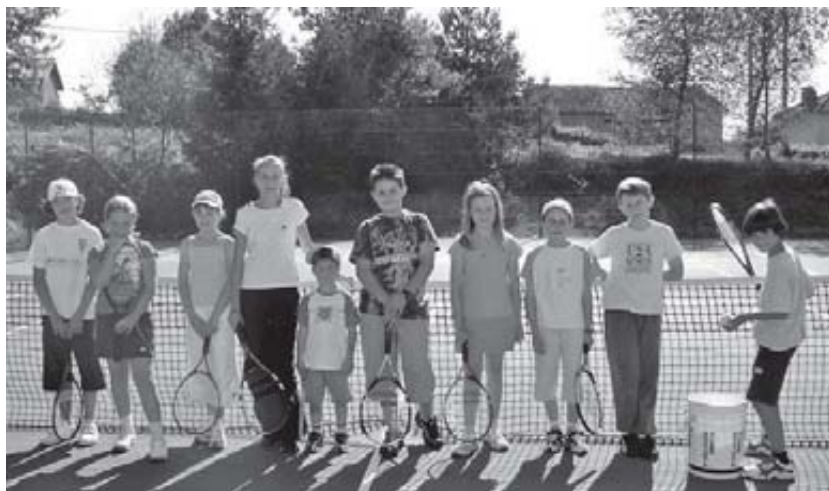
- Par le Comité Départemental dans le cadre du développement du tennis féminin (challenge gaz de France),
- Par la Ligue du Limousin pour son développement et sa participation aux différentes actions fédérales.

Cette année, le club a réalisé les actions suivantes pour les enfants :

- Après-midi découverte du tennis en septembre,
- Cours collectifs les samedis et mercredis
- Tennis à l'école à Aureil et Eyjeaux en mai et juin,
- Championnat par équipe (filles et garçons),
- Tournoi interne.

Pour les adultes :

- TELETHON (Double de l'espoir sur 24h),
- Tournoi (105 participant 64 hommes et 41 femmes),
- Soirée bowling,
- Après-midi tennis volley
- Participations aux différents championnats (coupe, vétérans, hivers, été).



Si vous ou vos enfants êtes intéressés par ce sport, vous pouvez contacter M DUFAURE au 05.89.85.85.36 ou venir découvrir notre site Internet www.club.fft.fr/aureil.tc.

ATTRIBUTION DE SUBVENTION

Aureil-EYJEAUX-Tennis-Club - aide A la formation des jeunes - Attribution 2006 - 2007 (28/09/2007)

LE CONSEIL MUNICIPAL, VU la liste des enfants résidant sur la commune d'Aureil qui ont suivi des cours d'initiation au tennis à Feytiat, durant la saison 2006-2007 ; VU le BP 2007 ; Après en avoir délibéré,

ATTRIBUE une subvention d'aide à la formation de 23.50 • par an et par enfant, à AUREIL-EYJEAUX-TENNIS-CLUB (AETC), soit 329 • (23.50 • x 14) pour la saison 2006-2007.

A.C.P.G. - C.A.T.M.

A l'occasion de la commémoration de l'armistice de la guerre 39-45, les membres de la section, le conseil municipal ainsi que de nombreux habitants de la commune, se sont réunis le 8 mai 2008 devant le monument aux morts.

Mme REGAUDIE première adjointe au Maire, M. BEILLOT notre vice Président, ont déposé une gerbe. Ensuite, notre Président M. Jacques GROLLEAU a fait l'appel des morts pour la France, une minute de silence à été respectée suivie de la sonnerie aux morts.

Mme Corinne PUYBAREAU, a lu le message de M. J-M BOCKEL, secrétaire d'Etat à la défense et aux anciens combattants.

La cérémonie s'est terminée par la Marseillaise interprétée par un trompettiste.



La médaille du mérite fédéral a été remise à M. Jean-Claude CHATARD par Mme REGAUDIE et notre Président.

A l'issue de la cérémonie la municipalité a offert le verre de l'amitié au café Rebeyrolle.

**Le Secrétaire,
Jean-Marc GUYOT**

L'Association des Accidentés de la vie : FNATH section Feytiat

La section FNATH de Feytiat est toujours mobilisée et active.

Le bureau est composé de M. CHATARD Gaston, Président ; Mme CHAGNON Yvonne, Vice-présidente, Mme SIMON Chantal, trésorière ; M. DIVRY Jean-Pierre, Mme FAURE Jeannette, Mme NOUHAUD Bernadette, Mme PIQUET Andrée, Mme ROUSSEAU Marie-Joëlle, M. BIDAUD Jacques, membres actifs et M. CHATARD Jean-Claude, Mme BIDAUD Josette, M. FAUCHER André, commissaires aux comptes.



Forum des associations

Les permanences ont toujours lieu les 2^{ème} mercredis de chaque mois à 15h15 à la "Maison de l'enfance".

Si vous avez besoin de renseignements, vous pouvez contacter M. CHATARD Gaston au 05.55.00.28.66.



Voyage à Cahors



Semaine des accidentés de la vie à Boisseuil



Manifestation à Paris

L'A. C. C. A.

L'ACCA est une association de chasse agréée, comptant, pour l'année 2007-2008, 25 chasseurs qui, au gré du temps, ont appris à respecter la nature et son environnement.

Un peu d'histoire sur la régulation du sanglier qui cause de nombreux dégâts et bien des soucis à nos agriculteurs.

Au cours du printemps et de l'été 2006, de nombreux dégâts ont été constatés sur les cultures de maïs principalement, malgré les battues organisées. Afin de poursuivre une bonne entente entre agriculteurs et chasseurs, la pose de clôtures est envisagée mais au vu du petit nombre de chasseurs, le budget de l'ACCA ne peut supporter la charge d'achat de matériel nécessaire malgré la compensation financière partielle de la fédération des chasseurs intervenant près d'un an et demi après l'acquisition.

A l'initiative de la municipalité, une réunion de concertation est organisée et après décision du conseil municipal, une subvention remboursable a été accordée à l'ACCA afin d'acquérir le matériel nécessaire. Une convention a été signée par l'ensemble des agriculteurs définissant les rôles de chacun pour la pose et l'entretien de clôtures autour des parcelles de maïs.

Une première saison de pose s'est déroulée au printemps 2007 et les résultats se sont révélés encourageants car il y a eu très peu de dégâts constatés. Le 23 avril dernier une nouvelle réunion de concertation avec les agriculteurs s'est tenue et les chasseurs bénévoles viennent de terminer la pose de clôture sur plus de 25 ha de maïs.

Dans un tout autre domaine et pour la saison de chasse écoulée, des faisans ont été

lâchés et ont fait le bonheur des chasseurs de petit gibier mais également lièvres et perdreaux étaient au rendez-vous.

Par ailleurs, l'association ainsi que le garde particulier Lucien DAVID s'attachent aussi à réguler tous les nuisibles. Pour la saison écoulée et à la date du 30 juin, le bilan de prélèvement de nuisibles s'est soldé par 41 ragondins, 13 renards (dont 8 en battue administrative du 27 avril dernier), 59 pies, et 1 martre.

Bientôt une nouvelle saison va débiter le 14 septembre prochain (ouverture générale) et bonne saison de chasse à tous nos chasseurs.

Pour la destruction de nuisibles, vous pouvez contacter le garde particulier Lucien DAVID au n° 06 82 31 59 53

Section gymnastique

Reprise des cours le jeudi 11 septembre 2008 de 19 h 30 à 20 h 30 à la salle polyvalente (étirements durant 45 mn puis 15 mn de step).

Scrabble

Reprise le jeudi 11 septembre 2008 à 20 h 30 à la salle polyvalente

Nous tenons à tirer un grand coup de chapeau à Me Colinet qui a fêté ses 80 ans avec nous cette année C'est très régulièrement depuis 5 ans elle vient jouer au scrabble.

Nous saluons aussi le passage de son mari venu boire une coupe de champagne pour cette belle occasion.

Merci à tous et rendez-vous le 11 septembre.



Contact : 05 55 00 21 65
05 55 00 22 60

Avec tous mes remerciements.

Paulette Desbordes

"La Puce à l'Aureil"

"La puce à l'Aureil" a été créée fin avril 2008 : nous avons pour but de nous mettre à votre service, d'organiser des manifestations culturelles, des événements en relation avec l'écologie et le respect de notre environnement et de vous informer.

Nous avons organisé une sortie pour "regarder et écouter la nature d'Aureil" avec M. LABIDOIRE (membre du conservatoire régional des espaces verts limousins) : plus de 70 personnes étaient présentes.

Nous avons réuni, le 21 juin, différents talents (chorale Poly'songs, jeunes musiciens d'Aureil et de Feytiat) pour la fête de la musique. : nous remercions toutes les personnes qui ont participé ou qui sont venues partager cet instant musical très agréable. Rendez-vous est pris pour l'an prochain.

Différents projets pour la rentrée : Nous comptons organiser, à partir du mois de septembre, deux après-midis par mois des rencontres pour se distraire, pour jouer, pour se rencontrer... : si vous êtes intéressés, vous pouvez d'ores et déjà contacter Paulette DESBORDES (05 55 00 21 65) ou Thierry DELMAS (05 55 30 34 32).

- Il est prévu de faire une sortie pour ramasser et reconnaître les champignons de notre commune : la date n'est pas encore fixée mais vous serez informés par un tract dans votre boîte aux lettres.

- Nous tenterons de mettre sur pied une soirée débat pour nous informer sur les énergies renouvelables, sur le haut-débit (Internet).

Enfin pour être complet, voici la composition du bureau :

Président : Thierry DELMAS
Vice-Présidente : Sandrine FAURE
Secrétaire : Christian PONSOLLE
Secrétaire adjointe : Christine DELMAS
Trésorière : Nathalie THEVENET
Trésorière adjointe : Cécile VALADE

Montant de la cotisation : 10 €/an.

Thierry Delmas

Plan local d'urbanisme Approbation de la révision simplifiée n° 1 (20/07/2007)

Le conseil municipal,
Vu le code de l'urbanisme;
Vu la délibération du conseil municipal en date du 3 juin 2006 prescrivant la révision simplifiée du plan local d'urbanisme;
Vu la délibération en date du 16 mars 2007 du conseil municipal tirant le bilan de la concertation;
Vu l'arrêté municipal n° T16A en date du 18 avril 2007 prescrivant l'enquête publique du plan local d'urbanisme en cours de révision simplifiée;

Considérant
- que les résultats de ladite enquête publique justifient, pour la parcelle 485 située à Bambourmet, une modification mineure du plan local d'urbanisme en cours de révision simplifiée;
- que la révision simplifiée du plan local d'urbanisme telle qu'elle est présentée au conseil municipal est prête à être approuvée conformément aux articles L. 123-10, L. 123-13 et L. 123-19 du code de l'urbanisme;

Entendu
- les conclusions du commissaire enquêteur;
- l'exposé du maire,
après en avoir délibéré;
Décide d'approuver, en suivant les avis du commissaire enquêteur, la révision simplifiée du plan local d'urbanisme telle qu'elle est annexée à la présente;

Dit
- que la présente délibération fera l'objet, conformément à l'article R. 123-25 du code de l'urbanisme, d'un affichage en mairie durant un mois et d'une mention dans un journal.

- que, conformément à l'article L. 123-10 du code de l'urbanisme, la révision simplifiée du plan local d'urbanisme est tenue à la disposition du public en mairie d'Aureil.

- que la présente délibération sera exécutoire:
dans un délai d'un mois suivant sa réception par le préfet si celui-ci n'a notifié aucune modification à apporter à la révision simplifiée n°1 du plan local d'urbanisme ;

• ou dans le cas contraire à dater de la prise en compte de ces modifications.
PRECISE que les remarques recueillies lors de l'enquête publique, bien qu'étant hors périmètre de celle-ci, seront examinées par la commission chargée de l'urbanisme conformément à la recommandation du commissaire enquêteur.

Effacement de réseau de télécommunication

Lieu-dit ' Les Crouzettes ' (22/12/2007)

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Vu la demande de la commune en date du 6 novembre 2006 ;
Vu la loi 2004-575 du 21 juin 2004 portant sur la confiance en l'économie numérique ;
Vu la loi du 12 juillet 1985 dite loi 'MOP'
Vu les statuts du SYNDICAT, ENERGIES HAUTE-VIENNE qui lui permettent d'intervenir pour faire étudier, réaliser et surveiller les travaux de Génie civil nécessaires à l'enfouissement des réseaux de télécommunication existants.

Vu le financement proposé : Le montant de ces travaux fera l'objet d'une subvention attribuée constituant un montant maximum d'engagement du SEHV. La subvention sera versée sur la base du pourcentage arrêté par le comité syndical du Syndicat, Energies Haute-Vienne, dont le taux pour cette opération est fixé, à 50 % du montant HT du coût réel des travaux dans la limite du montant initialement accordé par délibération.

Considérant la multiplicité des maîtres d'ouvrages pour l'enfouissement des réseaux aériens et le lien technique étroit existant entre les réseaux de télécommunication et les réseaux d'électricité ;

Considérant la convention cadre du 15 juin 2006, relative à l'enfouissement des équipements de communications électroniques, deux options s'offrent à la collectivité concernée comme suit :

• Option 1 - L'opérateur est propriétaire des Installations de Communications Electroniques.

• Option 2 - La collectivité concernée par les travaux reste propriétaire des Installations de Communications Electroniques.

Après en avoir délibéré,
DECIDE de désigner comme maître d'ouvrage des travaux de Génie Civil de télécommunication pour l'effacement le SYNDICAT, ENERGIES HAUTE-VIENNE.
CHOISIT l'option 1 et

DECIDE ainsi que : l'opérateur est propriétaire des Installations de Communications Electroniques qu'il a créées sur le domaine public routier, dans les conditions exposées à l'article 5.2, et du câblage. Il en assure, à ses frais, l'exploitation, la maintenance (réparations), l'entretien et le renouvellement. Sa participation financière correspond aux coûts des câblages (études et travaux).

AUTORISE le maire à signer les conventions nécessaires et à lui demander de procéder aux études préalables.

Plan Local d'Urbanisme (PLU) Révision simplifiée n°2 (16/11/2007)

Le maire informe le conseil municipal qu'il lui apparaît souhaitable de procéder à une 2^{ème} révision simplifiée du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune d'Aureil.

En effet, la réclamation légitime du propriétaire des parcelles 668 et 688 situées au lieu-dit « Les Séchères » sur la route de La Tuilière, hors périmètre de la première révision simplifiée donc non examinée, pourrait ainsi être prise en compte, comme il est précisé dans la délibération du 20 juillet 2007, suivant les recommandations du commissaire enquêteur.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
ENTENDU l'exposé du maire,
Vu le code de l'urbanisme et notamment les articles L 121-1 à L 123-30, R 123-1 à R 123-25 ;

Vu l'article L 123-13 modifié par la loi n° 2003-590 du 2 juillet 2003 ;
Vu la délibération en date du 26 février 2005 approuvant le PLU.
VU la délibération du 20 juillet approuvant la révision simplifiée n° 1,
VU les différents courrier du propriétaire des parcelles 668 et 688,

Après en avoir délibéré,
DECIDE :
de prescrire une révision simplifiée du PLU ;
de prévoir pendant toute la durée des études et sur toutes les études, la concertation avec la population, les associations locales et les autres personnes concernées dont les représentants de la profession agricole selon les modalités suivantes :

• une information suivie dans les comptes-rendus du conseil municipal et dans le bulletin municipal diffusé annuellement,

• une présentation par affichage du projet et de la mise à disposition d'un registre qui permettra à chacun de communiquer ses remarques ;

• d'associer les services de l'État ;
• de donner l'autorisation au Maire pour signer tout contrat, avenant ou convention de prestations ou de services concernant la révision simplifiée du PLU ;

• de demander que les services de la direction départementale de l'équipement assistent la commune au cours des études de cette révision simplifiée ;

• de solliciter de l'État une compensation financière (Dotation Globale de Décentralisation) dans les conditions définies aux articles L 1614-1 et L 1614-3 du code des collectivités territoriales, pour réduire la charge financière de la commune correspondant aux frais matériels et aux frais d'études de la révision simplifiée du PLU ;

dit que les crédits destinés au financement des dépenses afférentes à la révision simplifiée seront inscrits au budget de l'exercice considéré ;

conformément à l'article L 123-6 du code de l'urbanisme, la présente délibération sera notifiée :

à M. le Préfet,
aux présidents :

du Conseil Régional,
du Conseil Général,

de la Chambre de Commerce et d'Industrie,
de la Chambre des Métiers,

de la Chambre d'Agriculture,
de la Communauté d'Agglomération «Limoges Métropole »

du S.I.E.P.A.L
du Syndicat d'Electrification de la Haute-Vienne

du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable des Allois
au Service Départemental de l'Architecture

aux maires des communes limitrophes
EYJEAUX,
FEYTIAT,

LA GENEYTOUSE,
ROYERES,
SAINT JUST LE MARTEL

conformément à l'article R 123-25 du code de l'urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois et d'une mention dans un journal diffusé dans le département.

Table des matières

3 – LE MOT DU MAIRE

4 – ELECTIONS

5 – Election du maire et des adjoints (14/03/2008)

5 – Représentants du Conseil Municipal

5 – Attributions des adjoints

6 – FINANCES COMMUNALES

8 – INTERCOMMUNALITÉ

8 – Syndicat des Allois (SIAEP)

8 – Protéger la nature a un coût

8 – Le château d'eau des Allois est restauré et sécurisé

8 – Syndicat Intercommunal de Voirie de Pierre Buffière

9 – Instance de Coordination Gérontologique (siège : mairie d'Aureil)

9 – Accès à la culture

10 – Limoges métropole

10 - Budget 2008

11 – Le futur centre aquatique de Limoges Métropole

11 – La passerelle d'Uzurat : Trait d'union pour une parenthèse nature

12 – VIVRE A AUREIL

12 - Etat Civil

12 – Fleurissement 2008

13 – Etude d'aménagement du centre bourg

13 – Panneaux d'information

13 – Voirie : Sécurisation de la circulation

14 – Informations diverses

14 - Permis de démolir et d'édification de clôtures

14 – Amélioration de l'habitat : Travaux subventionnés

14 – Repas des personnes âgées de 65 ans et plus

14 – Vie sociale ; permanences

14 – Archives communales

15 – Chiens dangereux

15 – Circulation

15 – Déchets verts

16 – Le départ à la retraite de Bernard Latouille

16 - Recrutement

17 – Le départ à la retraite de Noëlle Chamarat

17 – Garderie

18 – Le journal de l'école

22 – Ecole

22 - Réseau et équipement informatique

22 – Prix des Services

23 – Le foyer des jeunes

23 - Les associations

23 - Courses et Randos d'Aureil

24 – Amicale Sportive d'Aureil

26 – Aureil - Eyjeaux Tennis Club

26 – A.C.P.G.-C.A.T.M.

27 – L'A. C. C. A.

27 – L'Association des Accidentés de la vie : FNATH section Feytiat

28 – Aureil Animations

28 – "La Puce a l'Aureil"

29 – LES AUTRES DÉLIBÉRATIONS



Du haut du château d'eau



*Visite des installations de distribution
d'eau potable aux Allois et à Maison Rouge*



*Accueil des nouveaux venus
Autour de Daniel Demarty, de gauche à droite :
Emmanuelle Chabanne
Emilie Dutilleux-Caujolle - Pauline Simonet - Peggy Martinez - Bernadette Mendes
Pierre Zacchini*

Impression : Bernadette Méraud - Aureil



Photo A. Muhlebach



Photo A. Muhlebach